

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 4 mai 2016

Madame Danièle POLVE-MONTMASSON
Préfète du Puy-de-Dôme
Préfecture
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01

Objet : délivrance des certificats d'immatriculation

Nos références : AC/CO/3397

Madame la Préfète,

Je souhaite attirer une nouvelle fois l'attention de l'Etat sur les conséquences pour les usagers de l'arrondissement d'Ambert de la suppression de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules dans notre sous-préfecture.

Dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques (RGPP), qui a entraîné des suppressions de postes et une réduction des effectifs, la suppression de certains services de proximité rendus à la population a accentué la discrimination territoriale et pénalisé les populations les plus démunies.

Ainsi, la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (ex-cartes grises) a été supprimée dans certaines sous-préfectures. C'est le cas à Ambert qui délivrait jusqu'à 4 500 certificats d'immatriculation par an, dans un bassin rural enclavé, marqué par le vieillissement de la population, des revenus modestes et des transports publics particulièrement réduits.

Les usagers, souvent acheteurs de véhicules d'occasion, s'adressent parfois à des professionnels agréés, en payant la prestation. Sinon, ils procèdent par courrier, ce qui complique la démarche et allonge les délais. Ils peuvent aussi se rendre à la préfecture, ce qui génère des frais de déplacement et une perte de temps importante en transport et délai d'attente aux guichets.

Cette situation engendre, une nouvelle fois, une véritable discrimination à l'égard de notre population rurale, qui supporte ainsi les conséquences à la fois financières et pour leur qualité de vie, de la réduction des dépenses publiques. C'est pourquoi, je renouvelle ma demande de rétablissement du service de délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules en sous-préfecture d'Ambert, en rappelant que la mesure de suppression avait été prise « à titre expérimental ».

Avec mes remerciements anticipés pour l'attention que vous accorderez à ce courrier, je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE